



Nationalité française par filiation

Par **nina4512**, le **20/01/2014** à **13:07**

Bonjour ,

voila je vous résume la situation : mon père est naturalisé français , et j'aimerais obtenir la nationalité française ,mais le problème qui se pose est que après avoir envoyer une demande au consulat générale de France à Alger il m'ont refusé la nationalité française pour cause :L'union célébrée entre mes parents devant une autorité religieuse, et transcrit par l'officier d'état civil après le décès de mon père et sans valeur pour une personne de statut civil de droit commun.

Je vous serai doublement reconnaissant si vous pouvez m'ont dire plus sur ma situation .
Salutations dévouées.